

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL DE

SÂLES



ROMANENS

RUEYRES-TREYFAYES

& MAULES

Les quatre font

La Une



SOMMAIRE

32ème Rencontre des jeunesses gruériennes	La Une
Sommaire	p. 2
Informations du Conseil communal	p. 3
Informations sur les comptes 2015	p. 4 et 5
Assemblée communale du 26 avril 2016 : tractanda	p. 6
Présentation du nouveau Conseil communal	p. 7
Résumé de l'assemblée communale du 1er décembre 2015	p. 8
Informations générales	p. 9 et 10
Annonces	p. 11
Déchetterie et ruisseau	p. 12
Agenda des manifestations locales	p. 13
1er mai des écoles	p. 13
32ème Rencontre des jeunesses gruériennes	p. 14
Formulaire d'inscription des bénévoles « Verts Solidaires »	p. 15

ADMINISTRATION COMMUNALE

Route de la Rosaire 31
1625 Sâles

☎ 026 917 83 50
Fax 026 917 84 77
commune@sales.ch
www.sales.ch

Du lundi au vendredi
08h00 - 11h30
13h00 - 16h00

POPULATION DE LA COMMUNE

Nombre d'habitants	1'439
Maules	331
Romanens	294
Rueyres-Treyfayes	162
Sâles	652
Naissances en 2015	20
Départs/arrivées en 2015	97
Arrivées en 2015	68

NUMÉROS UTILES

Coupures d'eau
AVGG, Monsieur Michel Currat
☎ 079 436 72 02

Hydrantes et fuites d'eau
Monsieur Yves Zbinden
☎ 079 752 93 82

DEFIBRILATEUR EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence, un défibrillateur est disponible au Foyer St-Joseph 24h/24

INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Sous la forme de petits résumés, le conseil communal vous informe de ce qu'il s'est passé dans la commune depuis l'édition du bulletin communal de décembre 2015.

Administration communale

Notre secrétaire communale, Aurélie Progin, nous a quittés définitivement à fin janvier pour pouvoir s'occuper de sa famille et de ses passions. Nous lui adressons un immense merci pour le travail accompli, dans des conditions pas toujours faciles. Nous avons toujours pu compter sur elle et, avec le sourire, elle nous a accompagnés pour notre plus grand plaisir. Merci Aurélie.

Après un mois en compagnie d'Aurélie, notre nouvelle secrétaire communale, Estelle Chayrou, a repris les rênes au 1^{er} février 2016. Elle s'est tout de suite très bien intégrée dans l'équipe de l'administration communale et nous sommes maintenant sûrs d'avoir fait le bon choix.

Foyer St-Joseph

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la commune de Vulruz est rattachée au foyer St-Joseph de Sâles après avoir quitté le foyer d'Humilimont à Marsens. L'intégration s'est faite sans problème et un représentant de la commune de Vulruz siège maintenant au conseil de direction.

Les comptes 2015 de notre foyer St-Joseph terminent sur un déficit de CHF 62'985.46. Cette perte n'est pas prise en charge par la commune, mais directement par les fonds propre du foyer, car elle résulte de la rectification d'une erreur constatée dans les comptes 2014. Cette erreur n'a malheureusement été mise en évidence que lors du bouclage 2015. Pour mémoire, l'exercice 2014 avait bouclé sur un bénéfice permettant d'effectuer des amortissements extraordinaires à hauteur de CHF 62'000.00.

Finances communales

Les comptes 2015 sont déficitaires, comme annoncés et budgétés. Vous trouverez les explications principales dans les pages suivantes et les comptes complets sur le site internet de la commune ou à l'administration communale.

Elections communales

Les élections communales du 28 février 2016 se sont bien déroulées, avec une participation de plus de 60% des électeurs de la commune. La liste de l'Entente communale a été acceptée à une large majorité. Nous profitons de vous remercier pour la confiance que vous nous avez témoignée dans ce contexte.

Conseil communal

Le nouveau conseil communal, dont les membres vous sont présentés en page 7, sera assermenté le samedi 16 avril 2016 et se constituera lors de sa première séance du 18 avril. C'est lors de cette séance constitutive que se fera la répartition des dicastères et la nomination du syndic et vice-syndic. Ces éléments vous seront communiqués lors de l'assemblée communale, ainsi que par un tout ménage qui suivra l'assemblée.

Après 25 ans de service à eux trois, Myriam Oberson-Morel (10 ans), Guy Savary (10 ans) et Pierre Mauron (5 ans) ont décidé de quitter le conseil communal. Nous nous permettons de les remercier pour leur engagement, le temps passé pour le bien de la commune et la constance dans leur travail. Nous profiterons de l'assemblée communale pour leur remettre un cadeau en votre nom. Merci Myriam, Guy et Pierre.

Commissions communales

A chaque nouvelle législature, les commissions communales doivent être reconstituées. Certaines sont du ressort du conseil communal (Feu, Scolaire) et d'autres doivent être soumises à l'assemblée communale (Finances, Aménagement local et Naturalisation). Les choix et propositions doivent être faits par le nouveau conseil communal, soit après l'envoi de ce bulletin, ce qui implique que nous vous les dévoilerons lors de l'assemblée communale.

Assemblée communale

Le conseil communal vous invite à l'assemblée communale du 26 avril 2016, dont l'ordre du jour est présenté en page 6. Il s'agira essentiellement de parler des comptes 2015, ainsi que de mettre en place toutes les procédures légales en début de nouvelle législature.

Au nom du Conseil communal
Jean-Marc Piguet - Syndic

COMPTES COMMUNAUX 2015

Comptes 2015

Comptes de fonctionnement

Le budget 2015 prévoyait un déficit de CHF 202'165.15. Les comptes sont légèrement plus réjouissants puisqu'ils bouclent avec un excédent de charges de CHF 94'785.89.

Le résultat débouchant sur une perte, aucun amortissement supplémentaire ou mise en réserve extraordinaire n'ont été comptabilisés à la charge de l'exercice 2015.

Une information détaillée vous sera fournie lors de l'assemblée communale. Le détail des comptes de fonctionnement, d'investissement et du bilan figurent sur le site internet.

	Positions	Comptes 2015	Différences par rapport au budget <i>Raisons principales</i>
00	Administration	Excédent de charges de CHF 369'848.62	Charges supérieures CHF 7'933.62
01	Ordre public	Excédent de charges de CHF 50'936.65	Charges inférieures CHF 7'987.40 <i>Meilleur résultat du Service des curatelles</i>
02	Enseignement et formation	Excédent de charges de CHF 1'637'019.52	Charges inférieures CHF 41'149.63 <i>Charges liées inférieures pour les écoles spécialisées</i> <i>Moins de dépenses pour les écoles de la commune</i>
03	Culte, culture et loisirs	Excédent de charges de CHF 274'259.97	Charges supérieures CHF 33'223.72 <i>Frais d'entretien sur ancienne salle de gym</i> <i>Frais supplémentaires sur nouvelle salle « La Lisière »</i>
04	Santé	Excédent de charges de CHF 513'017.55	Charges supérieures CHF 10'816.85 <i>Charges liées supérieures pour les subventions cantonales</i>
05	Affaires sociales	Excédent de charges de CHF 589'271.15	Charges inférieures CHF 11'457.80 <i>Moins de frais pour les structures d'accueil suite à l'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine</i> <i>Charges liées inférieures pour personnes handicapées</i>
06	Transports et communications	Excédent de charges de CHF 342'498.62	Charges supérieures CHF 23'462.22 <i>Plus de frais pour déneigement et réparations des véhicules</i>
07	Protection et aménagement de l'environnement	Excédent de charges de CHF 72'352.99	Charges supérieures CHF 27.44
08	Economie	Excédent de produits de CHF 28'493.93	Produits supérieurs CHF 2'247.93
09	Finances et impôts	Excédent de produits de CHF 3'725'925.25	Produits supérieurs de CHF 120'000.35 <i>Impôts irréguliers supérieurs (CHF 112'732.20)</i>

Les principales différences ont été constatées dans les chapitres « Culte, culture et loisirs » « Transports et communications » avec des charges plus importantes que prévues.

Alors que le chapitre « Enseignement et formation » enregistre des dépenses nettement plus faibles que le montant mis au budget. Le poste « Finances et impôts » enregistre des produits largement supérieurs en raison d'impôts irréguliers :

Impôts sur les prestations et bénéfices en capital	+ CHF 43'413.70
Impôts sur les gains immobiliers et plus-values	+ CHF 35'002.55
Impôts sur les successions et donations	+ CHF 34'322.95

En résumé, on peut dire que les comptes s'équilibrent et qu'ils sont conformes au budget, hormis une embellie au niveau des impôts. Ces revenus supplémentaires peuvent être considérés d'exceptionnels et ne sauraient remettre en cause l'augmentation d'impôts décidée lors de la dernière Assemblée communale.

Comptes d'investissements

Les principaux investissements de l'année 2015 ont été consacrés aux postes suivants :

Plan quinquennal des routes (CHF 605'827.70 ./ une subvention cantonale de CHF 393'117.00 ./ les participations de tiers CHF 99'695.15) (*Investissements nets 2014 CHF 311'585.20*)
Construction de la déchetterie (CHF 140'609.80) (*Investissements 2014 CHF 436'436.95*)
Plan d'aménagement local – PAL (CHF 12'148.20)
Rénovation de l'école de Maules (CHF 62'485.20)
Assainissement des chauffages (CHF 16'883.95)

Ces investissements ne sont pas encore totalement terminés. Des investissements supplémentaires devront encore être faits en 2016 ou dans les années suivantes.

Investissements pour le bâtiment de La Couronne (CHF 93'200.10)

Alors que le budget voté était de CHF 80'000.00, un dépassement de CHF 13'200.10 est à constater sous cette position. L'estimation de coûts de rénovation est toujours délicate, ce genre de travaux engendrant souvent des imprévus. Les travaux entrepris l'ont été à satisfaction des tenanciers et des clients.

Le responsable des finances
Nicolas Hassler - Conseiller communal

Consultation des comptes

Les comptes sont à disposition de tous les citoyennes et citoyens, auprès de l'administration communale durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la Commune www.sales.ch

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 26 AVRIL 2016

Les citoyennes et citoyens de la commune de Sâles sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui aura lieu le mardi 26 avril 2016, à 20 heures, à la salle de l'Auberge de la Couronne à Sâles.

TRACTANDA

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 1^{er} décembre 2015
(le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée ; il est à disposition à l'administration communale à Sâles durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune).
2. Comptes 2015 du Foyer St-Joseph
 - a) présentation
 - b) rapport de la commission financière
 - c) approbation
3. Comptes communaux 2015
 - a) comptes de fonctionnement
 - b) comptes d'investissement
 - c) rapport de la commission financière
 - d) approbation
4. Election de la commission financière pour la période 2016-2021
5. Election de la commission d'aménagement et de l'énergie pour la période 2016-2021
6. Election de la commission des naturalisations pour la période 2016-2021
7. Délégation de compétences au Conseil communal pour les transactions immobilières
8. Adoption du mode de convocation à l'assemblée communale : circulaire tout ménage ou convocation individuelle
9. Divers



Le Conseil communal

Les dicastères seront définis lors de la séance constitutive du Conseil communal le 18 avril 2016 et seront communiqués ultérieurement.

LE NOUVEAU CONSEIL COMMUNAL



CAROLINE FAVRE, SÂLES

Née en 1977
Profession *Employée de commerce*



CORINNE PITTET, SÂLES



Née en 1968
Profession *Chauffeur de bus*

STÉPHANE BAECHLER, ROMANENS

Né en 1974
Profession *Installateur chauffage et sanitaire*



CHARLES BAILAT, ROMANENS

Né en 1965
Profession *Ingénieur ETS en génie chimique*



NICOLAS GREMAUD, MAULES

Né en 1982
Profession *Agriculteur*



NICOLAS HASSLER, SÂLES

Né en 1971
Profession *Comptable*



JEAN-MARC PIGUËT, MAULES

Né en 1965
Profession *Ingénieur civil*

RÉSUMÉ DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 1ER DÉCEMBRE 2015

94 citoyennes et citoyens étaient présents lors de l'assemblée du 1er décembre 2015.

Budget 2016 du Foyer St-Joseph

Les budgets de fonctionnement et d'investissement 2016 ont été approuvés. Les investissements concernent le remplacement de stores, de portes, d'élément de cuisine et de lits de soins électriques, pour un budget de CHF 55'000.00 et une charge financière de CHF 3'300.00.

Budget communal 2016

Le budget de fonctionnement 2016 de la commune prévoit un bénéfice estimé à CHF 161'008.10.

Le budget d'investissement se solde avec un excédent de charges de CHF 771'000.00 qui ne sont que des reports d'investissements en cours.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement 2016 sont basés sur une hausse du coefficient d'imposition de 67.9% à 80%. Les raisons de cette augmentation ont été présentées : l'augmentation des charges, de nouvelles tâches imposées aux communes, l'augmentation des coûts, ainsi que la diminution des produits. La situation a été analysée par le Conseil communal et laissait présager une perte de CHF 230'355.00 pour 2016, soit un excédent de charges de 5.06%, au-dessus de la limite légale de 5%. La commission financière a préavisé favorablement la proposition de hausse d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques. Cette dernière, ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissement 2016 ont été approuvés par l'assemblée.

Renouvellement de l'organe de révision des comptes communaux 2016-2018

Les comptes communaux sont contrôlés et approuvés par une fiduciaire agréée dont le mandat est de trois ans, renouvelable une fois, Sur proposition de la commission financière, l'assemblée communale a renouvelé le mandat de la Fiduciaire Ruffieux SA pour la période 2016-2018.

Approbation du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux usées

Le nouveau règlement, basé sur le règlement-type de l'Etat de Fribourg, a été préalablement approuvé par le canton le 26 août 2015. Il tient compte d'une nouvelle taxe fédérale introduite au 1er janvier 2016 et des nouveaux indices liés à la révision du Plan d'Aménagement Local (présenté en assemblée communale au printemps 2015) : Les taxes communales sont prélevées auprès des propriétaires, elles couvrent les coûts des installations communales d'évacuation et d'épuration. Le Conseil communal en a expliqué la composition et le calcul. Sur la base d'un formulaire de calcul créé par l'Etat, le Conseil communal a cherché au maximum à diminuer la taxe relative au terrain et à la reporter au maximum sur la consommation d'eau (principe du pollueur-payeur). Trois exemples représentatifs de la commune ont été présentés. Le nouveau règlement a été approuvé par l'assemblée.

Approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels (fusion du CSPI Sâles-Vaulruz et du CSP Vuadens)

La commune de Vuadens a décidé de rejoindre le corps de sapeurs-pompiers intercommunal de Sâles et Vaulruz. Pour ce faire, un règlement commun a été élaboré et soumis au vote des assemblées des trois communes. Les principales modifications sont l'augmentation de la solde des pompiers et la taxe qui passe de CHF 120.00 à CHF 100.00. Le CSPI Sâles-Vaulruz devient le CSPI La Sionge.

Plan financier 2016-2020

Le Conseil communal présente le plan financier 2016-2020 tenant compte des coûts induits par les nouveaux investissements, les nouvelles tâches dévolues aux communes ainsi que les souhaits exprimés par les citoyens.

Réception des citoyens nés en 1997

27 jeunes citoyens de la commune sont nés en 1997. 15 d'entre eux étaient présents pour leur première assemblée communale.

Les budgets et procès-verbaux sont disponibles à l'administration communale.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

AGENCE AVS

Administration communale
Route de la Rosaire 31
1625 Sâles

☎ 026 917 83 50

JUSTICE DE PAIX

de l'arrondissement de la Gruyère
Rue de l'Europe 10
1630 Bulle

☎ 026 305 86 40

SERVICE DES CURATELLES SIONGE ET RIVE GAUCHE

Grand-Rue 40, Case postale 76—1627 Vaulruz

026 913 04 30

Permanence téléphonique : tous les matins de 8h00 à 11h30

Le Service des curatelles a pour mission de veiller à la bonne exécution des mandats que lui confie la Justice de paix dans l'aide, l'accompagnement et l'encadrement des personnes au bénéfice d'une mesure de protection.

L'aide apportée par le Service des curatelles dépend du type de mandat (curatelles d'accompagnement, de représentation, de gestion, de coopération ou de portée générale). Il peut ainsi se limiter dans certains cas à la gestion financière et à des démarches administratives ou judiciaires, et offre, dans d'autres situations, un accompagnement personnel plus ou moins important, en fonction des besoins (par exemple organiser une admission en EMS, mettre en place des aides à domicile ou un suivi médical, accompagner la personne dans un projet professionnel, ...).

Le Service des curatelles peut être amené à intervenir en faveur de tout type de population mais il est mandaté essentiellement en faveur d'une population adulte (la protection des mineurs relevant du Service de l'enfance et de la jeunesse de l'Etat de Fribourg).

Toute personne désirant obtenir des renseignements peut contacter directement la Justice de paix de la Gruyère qui lui fournira les informations utiles au 026 305 86 40. Le Service des curatelles Sionge et Rive Gauche reste également à votre disposition.

LEGALISATION DE SIGNATURES ET AUTORISATIONS DE VOYAGES POUR LES MINEURS

La Chancellerie d'Etat a autorisé l'administration communale à légaliser les signatures.

Dès lors, vous n'êtes plus obligés de vous rendre à Bulle pour :

- ⇒ Certifier les copies de documents « conformes aux originaux »,
- ⇒ Légaliser la signature sur un document,
- ⇒ Légaliser la signature des parents pour les autorisations de voyage de mineurs.
Les documents doivent impérativement être signés au guichet de l'administration communale pour que la signature soit attestée.
En cas de séparation ou de divorce des parents, les représentants légaux de mineurs (parfois les deux parents) doivent se présenter pour valider l'autorisation de voyage de mineurs.

BOURSES D'ETUDE ET D'APPRENTISSAGE

Nous rappelons que les apprentis/es et étudiants/es de la commune jusqu'à 20 ans peuvent bénéficier d'une bourse communale de CHF 200.– par année scolaire.

Pour obtenir cette bourse, la personne doit apporter à l'administration communale une attestation de formation de l'année scolaire concernée ainsi que ses coordonnées bancaires jusqu'au 31 août de l'année scolaire écoulée.

Soit au plus tard le 31 août 2016 pour l'année scolaire 2015-2016.

La bourse est versée à partir de la première année de formation professionnelle jusqu'à l'âge de 20 ans (20 ans durant l'année scolaire concernée).

L'ensemble des bourses seront versées en une fois par la caisse communale durant le mois de septembre au plus tard le 30 septembre de l'année scolaire écoulée.

REDUCTION DES PRIMES D'ASSURANCE-MALADIE

Généralités

L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2016, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 concernant la réduction des primes d'assurance-maladie (ORP).

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire / Divorcé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	CHF 36'000.00	CHF 53'900.00
1 enfant à charge	CHF 57'400.00	CHF 65'400.00
2 enfants à charge	CHF 68'900.00	CHF 76'900.00
3 enfants à charge	CHF 80'400.00	CHF 88'400.00
4 enfants à charge	CHF 91'900.00	CHF 99'900.00
5 enfants à charge	CHF 103'400.00	CHF 111'400.00
6 enfants à charge	CHF 114'900.00	CHF 122'900.00

Calcul du revenu déterminant

Contribuables assujettis à l'impôt ordinaire

Le revenu déterminant au sens de l'article 14 LALAMal est donné par le revenu annuel net de l'avis de taxation fiscale du canton de Fribourg (code 4.910) **de la période fiscale qui précède de deux ans l'année pour laquelle le droit à la réduction des primes est examiné (année x – 2 ans)**

Les personnes ayant terminé leurs études ou leur apprentissage en 2015, ont souvent un revenu déterminant permettant de faire valoir leur droit à une réduction de primes. N'hésitez pas à faire une demande.

Le formulaire peut être téléchargé sur le site : www.caisseavsfr.ch/rpi

Pour des renseignements complémentaires :

Caisse de compensation

Impasse de la Colline 1

1762 Givisiez

Téléphone : 026 305 45 00

ANNONCES



La Commune de Sâles met au concours le poste de

CONCIERGE

pour l'entretien du complexe scolaire de Sâles (nouveau bâtiment) et du bâtiment Route de la Rosaire 31 (bâtiment de l'administration communale)

Entrée en fonction : 1^{er} mai 2016 ou à convenir

Le cahier des charges complet est à disposition et des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l'administration communale au 026 917 83 50 ou durant les heures d'ouverture du guichet.

Les candidats/es intéressés/es sont priés/es d'adresser leur offre accompagnée des documents usuels jusqu'au 22 avril 2016 à : Conseil communal de Sâles, Rte de la Rosaire 31, 1625 Sâles.

HEUREUX ANNIVERSAIRE MADAME CHARRIÈRE

Madame Laurence Charrière a fêté ses nonante ans le 07 mars 2016

Une délégation du Conseil communal lui a rendu visite au Foyer St-Joseph.

Nous lui souhaitons nos meilleurs vœux de santé !



Madame Estelle Chayrou, 38 ans, sans enfant, remplace Madame Aurélie Progin. Elle occupe le poste de secrétaire communale à 60%, depuis le 1er février 2016.

Le CSPi de Sâles-Vaulruz ne s'occupe plus des nids de guêpes
Les beaux jours arrivent. Si vous souhaitez faire enlever un nid de guêpes, vous pouvez contacter l'entreprise spécialisée

Silva Désinfection à Bulle, au 079 915 90 25



DECHETTERIE

La déchetterie est ouverte toute l'année

MARDI	18h00—19h00
VENDREDI	17h30—19h00
SAMEDI	9h00—11h30



MATERIAUX INERTES ET DECHETS DE CONSTRUCTION

La benne prévue à cet effet a pour but de récolter les petites quantités (< de 0.5 m³) de matériaux de construction et déchets de chantier inertes tels que pavés, plaques de jardin, briques, céramique, vaisselle, carrelage, tuiles (le bois et le plastique ne sont pas des matériaux inertes).

Chaque propriétaire qui construit, transforme ou agrandit un bâtiment doit installer une benne pour éliminer les déchets.

Les matériaux provenant de l'activité professionnelle des entreprises ne sont pas admis ! Il n'appartient pas à la collectivité de prendre en charges l'élimination de ces déchets.



RUISSEAUX



Le dépôt et le stockage de branches ou tout autres matériaux aux abords immédiats des ruisseaux n'est pas toléré.

En cas de fortes pluies, le risque d'obstruer les embâcles et de faire déborder les ruisseaux est réel.

Ruisseau des Roubattes,
le 09 janvier 2016

AGENDA DES MANIFESTATIONS LOCALES

Avril 2016

Dimanche 10 avril

Dimanche 17 avril

Samedi 23 avril

Du 28 au 30 avril

Dîner des aînés par le groupement des dames

Loto de la société de tir

Spectacle à la Lisière d'Eric Collado

Chant du 1er mai par la Jeunesse de Sâles

Mai 2016

Dimanche 1^{er} mai

Dimanche 15 mai

Jeudi 26 mai

Chant du 1er mai par la Jeunesse de Sâles

Loto des écoles

Concert de la fanfare à l'occasion de la Fête Dieu

Juin 2016

Dimanche 5 juin

Vendredi 10 juin

Du 16 au 19 juin

Samedi 25 juin

Dimanche 26 juin

Jeudi 30 juin

Loto du Chœur-mixte de Sâles

Course à travers Sâles

Tir au sanglier

Spectacle musical à la Lisière « Facétie » et « Fougue »

Loto des cadets de la fanfare

Rencontre Jeunesse gruériennes « La tête à l'an vert »

Juillet 2016

Du 1^{er} au 3 juillet

Rencontre jeunesse gruériennes « La tête à l'an vert »

Septembre 2016

Les 9 et 10 septembre

Théâtre à la Lisière « La Bonne Planque »

Octobre 2016

Samedi 8 octobre

Démonstration de l'Amicale des pompiers et jeux

Novembre 2016

Dimanche 6 novembre

Dimanche 20 novembre

Loto du Foyer St-Joseph

Loto des jeunes tireurs

Décembre 2016

Dimanche 4 décembre

Vendredi 9 décembre

Samedi 17 décembre

Spectacle St-Nicolas à La Lisière

Concert du Chœur-mixte

Concert de l'avant de la société de musique

Juin 2017

15, 16, 17, 23, 24 et 25

Tournoi Sekulic au centre sportif



1^{er} mai

Puisque le 1^{er} mai est un dimanche cette année, les enfants viendront vous annoncer le printemps avec leurs chansons

le samedi 30 avril 2016.

Nous vous remercions de réserver bon accueil aux petits chanteurs.

Les enseignants

Sâles

LA TÊTE À L'AN VERT

32^e Rencontre des jeunesses gruériennes
du 30 juin au 3 juillet 2016

La fête approche à grands pas et nous profitons de cette édition pour vous transmettre quelques informations.

Deux concerts ouvriront cette 32^e Rencontre des jeunesses gruériennes le jeudi soir. En première partie, le fameux groupe fribourgeois Catillon chauffera la cantine avant de laisser place aux célèbres chansons de Jean-Jacques Goldman avec le groupe Goldmen. Chacun pourra fredonner les célèbres refrains de cet incontournable artiste français. Les billets sont en vente sur notre site internet, au Bar Chez Christiane, à Image Coiffure à Bulle et à la Raiffeisen du Moléson à Vuadens. Nous espérons que cette programmation vous plaira et que nous vous compterons parmi les spectateurs.

Les festivités se poursuivront tout le week-end avec les jeux et des animations. Un cortège aura lieu le samedi 2 juillet. Afin de permettre au *Géant vert* de la Roche, au *Pic vert* d'Albeuve et à la *Fée verte* de Villarvolard de défiler, la circulation sera légèrement perturbée dans la commune. La route des Grands-Marais reliant Rueyres-Treyfayes à Sâles sera fermée dès 6h pour permettre l'encolonnement des chars. Pendant le cortège, les routes menant au centre du village de Sâles seront également fermées, soit : route des Grands-Marais, route du Grand-Clos, route de la Rosaire, route de la Joretta de 8h à 11h45 environ. Nous vous remercions de votre compréhension et vous informons que la déchetterie sera également fermée lors de cette matinée.

Le détail du programme est visible sur notre site internet : www.rjg2016.ch

Il n'y a pas de fête sans bénévoles !

Certains d'entre vous ont déjà accepté de nous soutenir lors de cette manifestation, mais il reste encore beaucoup de places, alors si vous souhaitez nous rejoindre dans cette belle expérience, nous vous remercions de compléter le formulaire.

Tous motivés vers une belle fête... on est au taquet ! Nous espérons vous rencontrer lors de ces jours de festivités et que vous profiterez des animations organisées.

La Société de jeunesse Lé Dzoyà
et le comité d'organisation

Sâles
LA TÊTE À L'AN VERT
32^e Rencontre des jeunesses gruériennes
du 30 juin au 3 juillet 2016

Belinda Productions

Formulaire d'inscription Bénévoles « Verts solidaires »

Nom / Prénom
 Année de naissance
 Adresse
 NPA / Lieu
 Téléphones Fixe Mobile
 E-mail Taille du T-shirt : ☐ S ☐ M ☐ L ☐ XL ☐ XXL

Merci d'indiquer vos disponibilités, nous essayerons de tenir compte au mieux de vos choix.
(Attention, les horaires peuvent varier d'une ou 2 heures selon les postes)

A. Montage ☐ 17 juin (07h-17h) ☐ 18 juin (07h-17h) ☐ 20 juin (18h-21h) ☐ 21 juin (18h-21h)
 ☐ 22 juin (18h-21h) ☐ 23 juin (18h-21h) ☐ 24 juin (18h-21h) ☐ 25 juin (07h-17h)

B. Durant la fête Cochez pour chaque jour, l'(es) horaire (s) ainsi que vos préférences (plusieurs)

Je suis disposé (e) à travailler plusieurs fois ☐ non ☐ oui fois ☐ la même journée ☐ des jours différents

Jeudi 30 juin 2016	☐ 17 h - 21 h ☐ 19 h - 23 h 15 ☐ 08 h - 17 h	☐ Accueil information ☐ Snack ☐ Parking ☐ Mise en place	☐ Cantine ☐ Caisse ☐ Ravitaillement
Vendredi 1er juillet 2016	☐ 15 h - 19 h 15 ☐ 19 h - 23 h 15 ☐ 23 h - fin ☐ 08 h - 10 h ☐ 10 h - 15 h	☐ Cuisine ☐ Snack ☐ Parking ☐ Ravitaillement ☐ Tonnelle (+18 ans) ☐ Surveillance Sécurité ☐ Pompier ☐ Nettoyage sauf WC ☐ Banquet Horizon Sud	☐ Cantine ☐ Camping ☐ Caisse ☐ Accueil information ☐ Bus transport en cas de pluie
Samedi 2 juillet 2016	☐ 07 h - 11 h 15 ☐ 11 h - 15 h 15 ☐ 15 h - 19 h 15 ☐ 19 h - 23 h 15 ☐ 23 h - fin	☐ Cuisine ☐ Snack ☐ Parking ☐ Ravitaillement ☐ Tonnelle (+18 ans) ☐ Surveillance Sécurité ☐ Bus transport en cas de pluie	☐ Cantine ☐ Camping ☐ Caisse ☐ Accueil information ☐ Jeux ☐ Pompier
Dimanche 3 juillet 2016	☐ 07 h - 11 h 15 ☐ 11 h - 15 h 15 ☐ 15 h - 19 h 15 ☐ 19 h - 23 h 15 ☐ 23 h - fin	☐ Cuisine ☐ Snack ☐ Parking ☐ Ravitaillement ☐ Tonnelle (+18 ans) ☐ Surveillance Sécurité ☐ Pompier	☐ Cantine ☐ Camping ☐ Caisse ☐ Accueil information ☐ Jeux ☐ Bus transport en cas de pluie
	☐ 05 h - 07 h ☐ 15 h - 17 h ☐ 08 h - 12 h	☐ Nettoyage sauf WC ☐ Cortège bar roulant ☐ Cortège	☐ Cortège nettoyage
	☐ 05 h - 07 h ☐ 15 h - 17 h ☐ 10 h - 15 h	☐ Nettoyage sauf WC ☐ Banquet officiel cantine	

C. Démontage ☐ 4 juillet (7h-17h) ☐ 4 juillet (18h-22h) ☐ 5 juillet (7h-17h) ☐ 5 juillet (18h-22h)
 ☐ 6 juillet (7h-17h) ☐ 6 juillet (18h-22h)

Remarque

Si vous avez été « recruté » par un membre de la jeunesse, merci de préciser son nom ici :

A retourner à RJG 2016 Société de Jeunesse – case postale 14 – 1625 Sâles
 ou par e-mail : personnel@rjg2016.ch

Vous pouvez également remplir le formulaire en ligne sur notre site : www.rjg2016.ch dès janvier 2016

Merci pour votre engagement !

